

tion que le Grand Conseil accorde dans le but d'accroître le nombre des membres et de discontinuer à partir du 1er Juillet, 1898.

Le Grand Secrétaire lit rapport qu'un nombre de succursales ne s'étaient pas conformées cette année à la loi concernant les cautionnements de leurs Secrétaires-Financiers et leurs Trésoriers. Il fut décidé que le Grand Président notifierait ces succursales que si elles ne volent pas aux cautionnements requis sans plus tarder les succursales ainsi en défaut de se conformer à notre constitution seront suspendues.

Le Grand Secrétaire fut autorisé de se procurer le nombre de Chartes pour Succursales qu'il considérerait nécessaire.

L'action des Syndics relativement aux appels reçus depuis la dernière assemblée fut ratifiée.

Il fut décidé de ne permettre aucun Représentant, dont la Succursale est arriérée envers le Grand Conseil, de prendre part à la Convention. Les Lettres de Créance de ces représentants ne seront pas honorées.

Le Grand Secrétaire reçut instruction de pourvoir les Syndics et le Médecin-Examineur en chef de timbres-poste pour leur travail de l'A. C. B. M., et de se procurer les insignes ordinaires de la Convention pour les Officiers et les Délégués.

Le Dr. Ryan, Médecin-Examineur en chef, adressa le Bureau sur la question de l'approbation et du rejet des aspirants, et du taux de la mortalité dans l'association. Les membres du Bureau s'exprimèrent satisfaits du travail du Dr. Ryan.

Une députation de la Succursale No. 26 se présenta devant le Bureau et invita les membres à une réception de la part des frères de Montréal dans la soirée. La députation se composait du Grand Chancelier F. J. Finn; des Grands Députés J. J. Costigan et A. H. Spedding; des Chancelliers A. D. McMillis, D. J. McMillis, F. Reynolds, John H. Feeley; et du frère Martin Egan, président de la Succursale No. 26. Le Bureau accepta l'invitation avec remerciements et tous ceux qui pouvaient assister promirent de s'y rendre.

Après une longue discussion au sujet d'organisateurs, il fut décidé que Frère Killackey continuerait comme organisateur pour la province d'Ontario jusqu'au 1^{er} d'Août, 1898, au même salaire qu'auparavant, savoir \$100 par mois et ses dépenses de voyage.

Le Bureau ajourna ensuite pour se réunir à Québec le Samedi qui précédera la date de la convention.

LA CONVENTION DE 1898 DU GRAND CONSEIL.

Québec, le Gibraltar du Canada, l'ancien souill de l'Amérique, la cité des surprises, la cité de la liberté civile et religieuse, a été choisie comme lieu pour tenir notre Convention en Août.

Il faudrait chaque numéro du Canadien pendant des années pour commencer à décrire notre prochain lieu de réunion, ainsi l'information doit être condensée maintenant, et en même temps nos délégués doivent être au courant d'avance de ce qui les attend, en dehors de leurs devoirs officiels, et qui est toujours fascinant. La Mecque sur laquelle tous les yeux de nos délégués sont maintenant tournés devrait être décrite. Quelques uns des principaux points d'intérêt sont les suivants:

PLACES D'INTÉRÊT DANS ET AUX ENVIRONS DE QUÉBEC.

La citadelle (hauteur 350 pieds).
La Grande Batterie.
La Place d'Armes.
L'Esplanade.
Les tours Martello et le champ du Golf Links.
La terrasse Durham et Dufferin.
Le jardin du Gouverneur et le Monument Wolfe et Montcalm.
La maison où le corps du Général Montgomery fut déposé.
L'endroit où Montgomery est tombé, en 1775.
Les plaines d'Abraham et le Monument de Wolfe.
Le palais de justice.
Le palais archépiscopal.
Le Monument du Major Short et du Sergent Major Wallick.
L'Hotel de ville.
Les quartiers généraux de Montcalm.

Les battisses du Parlement.
L'université Laval.
La basilique.
La cathédrale Anglaise.
L'église de Notre Dame de la Victoire (bâtie en 1688).
Le couvent des Ursulines.
Le Monument de Ste Foye.
L'asile de Beauport.
La résidence du duc de Kent.
Les chutes Montmorency (hauteur 275 pieds).

Marches Naturelles.
En Septembre, 1535, Jacques Cartier débarqua ici et en 1608 Samuel de Champlain fonda la ville; en 1629 elle capitula aux Anglais; elle fut restaurée à la France en 1632; de nouveau, en 1759, Wolfe réussit à la donner à l'Angleterre. Les Américains furent repoussés en 1775, et maintenant l'A. C. B. M. va faire des efforts pour capturer la vieille cité et nul doute que les membres en garderont un heureux souvenir pendant de longues années. Dans le prochain numéro paraîtront de plus importantes informations "Succursale No. 108."

CORRESPONDANCE.

A une assemblée régulière des membres de la succursale No. 129 de l'A. C. B. M. tenue à Granby, P. Q. le 17 Mars, 1898, sous la présidence de Mr. le Président, Frère H. E. Comtois.

Il a été proposé par Frère L. A. Lessard, secondé par Frère P. L. Hamel, que la succursale No. 129 approuve l'idée émise par la succursale No. 145 d'Ontario, quant à la réduction du nombre des délégués aux conventions générales de l'A. C. B. M., et la composition des districts; mais qu'elle substitue au mode d'élection proposé par la succursale No. 145, le mode suivant, savoir:

Que chaque succursale de chaque District envoie un délégué à la Convention, à tour de rôle, en commençant par la plus ancienne." Adopté.

(Signé)
H. E. COMTOIS, Président.
P. A. L'ECUYER, Sec.-Arch.
Vrai extrait des minutes des délibérations de la succursale No. 129.
P. A. L'ECUYER, Sec.-Arch.

Editeur Le Canadien :

J'ai lu avec plaisir l'article de frère Sutton, de Moncton, N. B., (sur le sujet des conventions, paru dans le numéro d'Avril du Canadien, et j'ai été content de le voir continué par lui-même et par d'autres dans le numéro de Mai.

Tout membre qui a à cœur le bien-être de notre Association devrait prendre un intérêt dans son administration. Et je suis sûr que toutes suggestions qui tendront à réduire les dépenses recevront considération de la part de nos Grands Officiers et délégués en Convention.

Je partage l'idée de réduire le nombre des délégués prenant part aux Conventions. Un délégué pour chaque deux cents membres (telque suggéré par frère Sutton) devrait être suffisant.

Je crois qu'il serait d'un grand avantage pour l'Association si les diverses succursales étaient divisées en districts, chaque district tenant des conventions locales, auxquelles plus leurs représentants des diverses succursales pourraient se réunir, en différents temps durant l'année, pour discuter d'affaires d'intérêt pour l'Association.

Les représentants au Grand Conseil seraient élus aux conventions locales en se basant sur un nombre de membres.

Il y a aussi une autre question que je crois devrait être sérieusement prise en considération à la convention de Québec, et c'est l'opportunité d'employer des Organisateurs. Le système actuel de compter sur les Grands Délégués et les membres individuellement pour accroître le nombre de nos membres n'a pas l'effet désiré. Si l'Association est pour accroître et prospérer comme elle le devrait, nous devons accroître le nombre de nos membres plus rapidement qu'à présent. Je crois qu'un officier qui donnerait tout son temps et toute son attention à la chose serait d'un tel avantage pour l'Association que toutes dépenses encourues pour salaire seraient amplement remboursées.

En considérant une question de ce genre on doit se rappeler que le plus grand nombre de nos membres ne s'éloignent pas de leurs succursales respectives, et rarement rencontrent ou sont en position de discuter d'affaires avec les membres des autres succursales, et nous ne pouvons nous attendre, et nous ne devons pas compter entièrement sur eux pour accroître le nombre de nos membres. Ils ne sont pas en position de faire valoir les avantages offerts par l'A. C. B. M. aussi bien qu'une personne qui donnerait toute son attention à la chose. J'espère qu'on en arrivera cette année à quelque plan pour réduire les dépenses des Conventions, par la même facilitant au Grand Conseil l'emploi d'organisateurs.

Fraternellement à vous,
JOHN HALLISEY.
Truro, N. E., le 30 Mai, 1898.

L'ASSURANCE MUTUELLE.

Nous reproduisons de La Presse, de Montréal, P. Q., l'information suivante:—

M. J. M. A. Daneault, ancien rédacteur de la "Minerve," s'occupe, depuis assez longtemps déjà, de la question économique et sociale, particulièrement sous l'une de ses formes, le secours mutuel, par les moyens de l'assurance collective. Sa brochure intitulée "La forme chrétienne de l'assurance populaire," offre tout à la fois

une étude du principe moral et du principe pratique, sur lesquels le secours mutuel, pour être chrétien et efficace en même temps, doit s'appuyer.

L'étude philosophique peut révéler à bien des personnes que l'assurance mutuelle bien ordonnée n'est pas seulement une question d'affaires, mais bien un puissant levier pour l'harmonie et le bonheur de la société. Pour arriver à ces heureux résultats, l'assurance n'a qu'à s'inspirer du précepte divin: "Aimez-vous les uns les autres," ou "Aidez-vous les uns les autres."

M. Daneault a tracé cette physiologie de l'assurance avec beaucoup de talent et de succès. Son ouvrage contient en outre des données exactes et complètes sur le fonctionnement de l'assurance mutuelle et ses conditions de succès.

UNE LIGUE FRATERNELLE DE BASEBALL.

La Ligue Fraterlle de Baseball sera l'une des plus grandes attractions du sport à Ottawa cet été. Qu'elle va créer beaucoup d'intérêt, il n'y a aucun doute, vu qu'il est raisonnable de supposer que tout membre d'une organisation fraternelle dans la cité déploiera de l'enthousiasme dans la contestation des honneurs parmi les teams. Six clubs sont maintenant assurés, de la part des C. M. B. A., Oldfellows, Canadian Order of Foresters, Catholic Order of Foresters, Independent Order of Foresters et A. O. W.—The Mattawa News.

APPELS LANDRY ET MAHER.

Les Succursales No. 178, Memramcook, N. B., et No. 19, Ingersoll, Ont., accusent réception des contributions à leurs appels respectifs. La liste des succursales qui y ont contribué paraît dans la partie Anglaise avec le montant souscrit par chacune.

APPEL THOMASSIN.

Nous avons reçu de la Succursale No. 230, St. Boniface, Man. une liste de nouvelles contributions à cet appel, laquelle paraît dans la partie Anglaise. Nous avons appris en même temps que frère Louis Thomassin est maintenant mort. Son nom paraît dans la liste des décès pour le mois de Mai, publiée dans le présent numéro.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES

A une assemblée de la succursale No. 230, St. Boniface, Man., les résolutions suivantes ont été adoptées:

Proposé par frère Chancelier Chénier, secondé par frère Alf Phaneuf, 1er vice-président, et

Résolu que les membres de la succursale No. 230, de l'A. C. B. M., de St. Boniface ont appris avec la plus profonde douleur le décès de Louis Thomassin, l'un de leurs frères, et désirent exprimer leurs sentiments de sincère condoléance à son épouse, dans le deuil dans lequel cette mort vient de la plonger.

Que copie de la présente résolution soit publiée dans LE CANADIEN et le Manitoba; Que les membres de cette succursale assistent en corps avec insignes aux funérailles de notre frère défunt, et Que les Forestiers Catholiques de St. Boniface, et les succursales-secours de Winnipeg soient invités à y assister.

Les résolutions de condoléances dont il est fait mention ci-dessus ont été adoptées aux différentes séances de la succursale No. 96 de Lévis:

A l'occasion de la mort de Son Eminence le Cardinal Taschereau.
De Frère Auguste Boisvert de cette succursale.
De Frère N. Y. Montreuil, de la succursale No. 238, de Notre Dame de Québec.
De Madame F. X. Couture.
De Frère Elzéar Méthot, président de la succursale No. 246, du Cap St. Ignace.